



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

*Le Ministre*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1793 / VP

Papeete, le 29 SEP. 2022

## LETTRE OUVERTE AUX POMPIERS DES AERODROMES DU PAYS

**Objet** : Préavis de grève déposé par la FRAAP le 23/09/2022

**Réf.** : N°07/2022/FPT/JPU/SG-FRAAP

Le 23 septembre 2022, la Fédération de Rassemblement des Agents des Administrations de Polynésie (FRAAP) a déposé un préavis de grève à durée illimitée concernant l'ensemble des personnels de la Fonction Publique du Pays en activité au sein de toutes les structures de la Direction de l'aviation civile. Ce préavis comporte 8 points de revendications qui concernent toutes le cadre d'emplois des pompiers d'aérodromes. En cas d'échec de négociation, la grève devient effective au vendredi 30/09/2022 à 00h00.

Des discussions se sont tenues les 27 et 28/09/2022 avec une volonté commune de trouver une sortie à la situation dans les meilleurs délais à la satisfaction de tous. Suite aux négociations, un protocole d'accords a été rédigé et accepté par toutes les parties. Il permettait de lever le préavis de grève. Rendez-vous a donc été pris ce jeudi 29/09/2022 en vue de la signature par l'ensemble des parties.

Nous avons été surpris de constater que la FRAAP s'est présentée avec une nouvelle rédaction du protocole revenant sur les accords discutés et acceptés hier soir. La nouvelle version présentée a, par ailleurs, intégré des éléments nouveaux qui ne faisaient pas partis du préavis de grève initial.

Les points de blocage principaux portent sur les augmentations des ISS de l'ensemble des pompiers d'aérodromes, à savoir non seulement des augmentations spécifiques mais également une augmentation générale de + 20 %.

Nous avons accepté les demandes relatives à la concertation interne, à la formation des agents, à la révision des temps de travail pour un passage à temps complet d'une catégorie du personnel, au paiement des heures majorées et nous avons convenu d'un planning de travail en vue d'examiner plus précisément les demandes salariales posées par le syndicat.

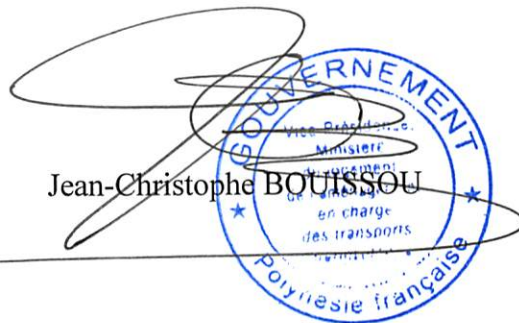
Dans le contexte qui est le nôtre, le revirement de position du syndicat suite aux négociations est incompréhensible. D'autant plus que des avancées ont déjà été obtenues lors des précédentes négociations.

Au regard de ces éléments, j'appelle l'ensemble des agents concernés à faire preuve de responsabilités. Je sais pouvoir faire confiance en votre sens du service public en faveur de la population et je souhaite que vous sachiez que la position ferme du gouvernement de ne pas céder au chantage et aux intérêts particuliers manifestés n'empêchent aucunement la signature du protocole d'accord et la sortie effective du conflit.

Ma porte reste ouverte pour la finalisation de la signature. Je compte sur l'intelligence de vos représentants syndicaux dans ce sens.

Rien à vous.

Jean-Christophe BOUÏSSOU





VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

*Le Ministre*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1793 / VP

Papeete, le 29 SEP. 2022

## LETTRE OUVERTE AUX POMPIERS DES AERODROMES DU PAYS

**Objet** : Préavis de grève déposé par la FRAAP le 23/09/2022

**Réf.** : N°07/2022/FPT/JPU/SG-FRAAP

Le 23 septembre 2022, la Fédération de Rassemblement des Agents des Administrations de Polynésie (FRAAP) a déposé un préavis de grève à durée illimitée concernant l'ensemble des personnels de la Fonction Publique du Pays en activité au sein de toutes les structures de la Direction de l'aviation civile. Ce préavis comporte 8 points de revendications qui concernent toutes le cadre d'emplois des pompiers d'aérodromes. En cas d'échec de négociation, la grève devient effective au vendredi 30/09/2022 à 00h00.

Des discussions se sont tenues les 27 et 28/09/2022 avec une volonté commune de trouver une sortie à la situation dans les meilleurs délais à la satisfaction de tous. Suite aux négociations, un protocole d'accords a été rédigé et accepté par toutes les parties. Il permettait de lever le préavis de grève. Rendez-vous a donc été pris ce jeudi 29/09/2022 en vue de la signature par l'ensemble des parties.

Nous avons été surpris de constater que la FRAAP s'est présentée avec une nouvelle rédaction du protocole revenant sur les accords discutés et acceptés hier soir. La nouvelle version présentée a, par ailleurs, intégré des éléments nouveaux qui ne faisaient pas partis du préavis de grève initial.

Les points de blocage principaux portent sur les augmentations des ISS de l'ensemble des pompiers d'aérodromes, à savoir non seulement des augmentations spécifiques mais également une augmentation générale de + 20 %.

Nous avons accepté les demandes relatives à la concertation interne, à la formation des agents, à la révision des temps de travail pour un passage à temps complet d'une catégorie du personnel, au paiement des heures majorées et nous avons convenu d'un planning de travail en vue d'examiner plus précisément les demandes salariales posées par le syndicat.



Dans le contexte qui est le nôtre, le revirement de position du syndicat suite aux négociations est incompréhensible. D'autant plus que des avancées ont déjà été obtenues lors des précédentes négociations.

Au regard de ces éléments, j'appelle l'ensemble des agents concernés à faire preuve de responsabilités. Je sais pouvoir faire confiance en votre sens du service public en faveur de la population et je souhaite que vous sachiez que la position ferme du gouvernement de ne pas céder au chantage et aux intérêts particuliers manifestés n'empêchent aucunement la signature du protocole d'accord et la sortie effective du conflit.

Ma porte reste ouverte pour la finalisation de la signature. Je compte sur l'intelligence de vos représentants syndicaux dans ce sens.

Copies :

PR 1  
VP 1  
SGG 1  
MEF 1  
MAE 1  
DGRH 1  
DAC 1



Jean-Christophe BOUISSOU